

Système de construction rapide et de rénovation plâtre

UZIN TURBOLIGHT®-SYSTEM CA

Système de construction pour la réalisation d'un support rapidement apte à la pose pour quasi tout type de revêtement d'usure

DOMAINE D'APPLICATION PRINCIPAL :

- ▶ en cas de capacité de charge limitée (statique), comme construction de chape légère
- ▶ en cas de hauteur de construction limitée, comme construction de chape mince
- ▶ en cas de dalle affaissée, comme construction de compensation portante
- ▶ en cas de contrainte de délai, comme construction de chape rapide

APPROPRIÉ SUR / POUR :

- ▶ sur un plancher sur poutres et plancher en bois
- ▶ sur une dalle béton
- ▶ aussi bien en adhérence que sur film de séparation
- ▶ pour tout type de revêtement de sol (sauf parquet massif & pavage de bois)
- ▶ pour tout type de carrelage céramique et pierre naturelle – également pour un grand format
- ▶ sous un chauffage par le sol par circuit d'eau régulé
- ▶ l'enrobage d'un système de chauffage par le sol par circuit d'eau régulé, en chape mince
- ▶ l'enrobage d'un système de régulation de température de sol avec une natte chauffante électrique
- ▶ pour une sollicitation en milieu résidentiel, administratif



AVANTAGES / PROPRIÉTÉS DU PRODUIT :

- ▶ système de construction de la dalle brute au revêtement
 - ▶ système de construction rapide
 - ▶ faible poids spécifique de surface
 - ▶ charge ponctuelle recommandée jusqu'à 2 kN et charge surfacique jusqu'à 3 kN/m².
 - ▶ bonne isolation acoustique selon DIN EN ISO 16251-1
 - ▶ taille de champ max. de 200 m².
 - ▶ longueur latérale en adhérence max. 15 m*
 - ▶ longueur latérale sur film de séparation max. 10 m*
 - ▶ pour l'intérieur
- * voir « Importantes directives »

- ▶ Système de construction complet, de la dalle brute au revêtement
- ▶ Pour tout support et presque tout revêtement de surface
- ▶ Construction sans tension sur un support critique
- ▶ Système de construction sans étiquetage - protection du travail favorable au poseur

MISE EN ŒUVRE :

IMPORTANTES DIRECTIVES :

- ▶ Pour une pose de pierre naturelle, consulter le service technique.
- ▶ En raison de la faible conductivité thermique de UZIN SC 904, accorder une attention particulière aux différences de température élevées, par ex. comme une exposition extrême au soleil dans un jardin d'hiver.
- ▶ Si, dans des conditions climatiques défavorables, il existe une incertitude quant à la revêtabilité du mortier UZIN SC 904, sa teneur en humidité se détermine sur place par une mesure CM. Pour une pesée de 10 g de mortier, la revêtabilité est atteinte lorsque le taux d'humidité est de 10 % CM maximum.
- ▶ Vu la spécificité du matériau, un faillançage peut se produire dans UZIN Turbolight®-System CA. Ceci ne nuit en rien à la fonctionnalité vu le renforcement généré par les longues fibres de verre.
- ▶ Prendre en considération seules les charges statiques pour les charges indiquées ici. Considérer les charges dynamiques séparément
- ▶ Les fiches techniques individuelles des produits utilisés sont disponibles sur le site www.uzin.com.
- ▶ L'ensemble peut sonner creux en cas de construction adhérente. Ceci est spécifique au UZIN Turbolight®-System CA et n'indique en rien la présence d'un vice.
- ▶ Avant la mise en oeuvre d'UZIN Turbolight®-System CA, tout travail de finition doit être terminé, sinon des mesures de protection spéciales sont à prendre.
- ▶ Formation de joint: Réaliser un joint de fractionnement en incisant UZIN SC 997 dès qu'il est praticable, au plus tard après 48 heures. Sans charge thermique, sceller le joint avant de poser le revêtement. En cas de charge thermique, consulter le service technique.
- ▶ Pour la pose d'un revêtement textile ou souple, un fin ragréage peut être requis.
- ▶ Pour fixer un élément d'aménagement ou de montage sur UZIN Turbolight®-System, prévoir un ancrage directement sur le support porteur. Pour une construction adhérente, il est possible de se fixer directement sur UZIN Turbolight®-System CA. Pour une construction sur un film de séparation, effectuer le montage directement sur le support porteur après avoir découpé et retiré la partie de chape concernée, tout en tenant compte des mesures d'isolation acoustique requises.